

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31945**

### Intitulé

Manager en hôtellerie internationale

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Académie Internationale de Management (AIM)

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

directeur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

334p Gestion touristique et hôtelière

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le ou La Manager en hôtellerie internationale encadre et dirige les départements opérationnels de l'établissement hôtelier ou de restauration qu'il gère. Placé sous l'autorité du directeur, il assure également la gestion et promotion de l'établissement ainsi que la communication. Son rôle est de définir la politique commerciale et managériale de l'établissement selon des objectifs de rentabilité, la charte de qualité et les normes d'hygiène et de sécurité. Il supervise le recrutement et effectue la gestion comptable et administrative de l'établissement.

Le métier de manager en hôtellerie internationale s'organise autour de quatre grandes fonctions que sont la gestion de l'établissement hôtelier, le développement commercial, la gestion des ressources humaines et la communication.

#### Gestion

- Contrôle, évaluation de la rentabilité de l'établissement
- Élaboration et exploitation de tableaux de bord de suivi de l'activité
- Évaluation des ressources matérielles et immatérielles nécessaires à la bonne marche de l'établissement
- Gestion comptable et financière
- Mise en place d'outils de reporting
- Organisation de l'approvisionnement en matériels, équipements, fournitures,...
- Prise de décision sur les investissements (ou propositions)

#### Développement commercial

- Adaptation permanente de l'offre de service aux évolutions de la clientèle
- Analyse du marché et de la concurrence locale
- Contrôle et évaluation de la qualité du service rendu
- Élaboration ou application d'une politique commerciale
- Fixation des prix
- Mise en place d'actions de promotion de l'établissement
- Relations commerciales internes et externes

#### Management et animation d'équipe

- Coordination de toutes les équipes de l'hôtel
- Évaluation des besoins en formation
- Évaluation des compétences nécessaires à la qualité du service
- Recrutement
- Supervision de l'ensemble des activités de l'hôtel, soit en direct soit par délégation
- Application des normes de qualité, d'hygiène, de santé, de sécurité et d'environnement au travail

#### Communication

- Contacts avec la clientèle
- Relation avec les partenaires, fournisseurs et médias
- Communication interne
- Accueil des nouveaux personnels
- Animation de réunions
- Mise en place de techniques de transmission et remontée d'informations
- Suivi (en direct ou par délégation) du déroulement du séjour des clients

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

grands groupes hôteliers

hôtellerie internationale

restauration

Manager d'hôtel,

Manager d'hébergement

Manager de restaurant

Manager de résidences hôtelières et de tourisme

Consultant(e) en hôtellerie et tourisme

Manager en Revenue Management  
 Responsable des ventes  
 Responsable de communication

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

- G1402 : Management d'hôtel-restaurant
- G1401 : Assistance de direction d'hôtel-restaurant
- G1403 : Gestion de structure de loisirs ou d'hébergement touristique
- G1703 : Réception en hôtellerie
- E1103 : Communication

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composants de la certification :**

1. Après un parcours de 3 ans de formation au sein de l'AIM dont trois périodes de stages (un stage opérationnel, deux stages de management) en France ou à l'étranger, l'étudiant passe, en plus d'un contrôle continu, un oral de fin de formation sous la forme de soutenance de mémoire et présentation de ses rapports de stage détaillés et documentés.

2. Après validation des acquis de l'expérience du candidat reposant sur :

un dossier décrivant les activités passées et présentes du candidat

les justificatifs des emplois et diplômes obtenus

une soutenance devant la commission de validation

la validation et l'approbation par le jury de la VAE

**Validité des composants acquises : illimitée**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | OUI NON |   | COMPOSITION DES JURYS   |
|--|---------|---|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X       |   | 5 personnes :<br>- 4 professionnel-le-s du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un-e est président-e du jury (2 membres du collège employeur, 2 membres du collège employé)<br>- Le Directeur Pédagogique |
| En contrat d'apprentissage                                       |         | X |   |
| Après un parcours de formation continue                          | X       |   | 5 personnes :<br>- 4 professionnel-le-s du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un-e est président-e du jury (2 membres du collège employeur, 2 membres du collège employé)<br>- Le Directeur Pédagogique |
| En contrat de professionnalisation                               |         | X |   |
| Par candidature individuelle                                     | X       |   | 5 personnes :<br>- 4 professionnel-le-s du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un-e est président-e du jury (2 membres du collège employeur, 2 membres du collège employé)<br>- Le Directeur Pédagogique |
| Par expérience dispositif VAE                                    | X       |   | 5 personnes :<br>- 4 professionnel-le-s du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un-e est président-e du jury (2 membres du collège employeur, 2 membres du collège employé)<br>- Le Directeur Pédagogique |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

**Base légale**

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 11 septembre 2018 au Journal officiel du 18 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour 3 ans au niveau II, sous l'intitulé "Manager en hôtellerie internationale " avec effet du 30 septembre 2011 au 18 décembre 2021.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

environ 20 titulaires de la certification par an

**Autres sources d'information :**

[AIM](#)

**Lieu(x) de certification :**

Académie Internationale de Management (AIM) : Île-de-France - Paris ( 75) []

AIM

2 rue Charbonnel

75013 Paris

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

AIM

2 rue Charbonnel

75013 Paris

**Historique de la certification :**